

## COMMUNIQUÉ

### Conseil Municipal du 06 mai 2021

*« La route est droite mais la pente est forte... »*

#### **Sur la délibération de préemption par la municipalité de l'ancien presbytère :**

Nous soutenons avec enthousiasme l'achat par préemption de l'ancien presbytère dans le but d'y faire une maison des Associations.

En effet, nous considérons que le maillage associatif est un élément extrêmement important du vivre ensemble pour nos concitoyens et un facteur de cohésion intergénérationnelle nécessaire au dynamisme et à la vie de notre commune.

Il s'agit donc d'un important effort d'investissement à l'égard de la vie associative pour un montant de 257 000 Euros.

L'occasion pour nos associations de pouvoir se structurer et se fédérer en répondant au mieux aux attentes de nos administrés, au travers des projets clairs, cohérents, lisibles et applicables, avec, le cas échéant le possible versement de subventions en conséquence.

#### **Sur la délibération d'une création de poste :**

A plusieurs reprises, avant la tenue du Conseil, nous avons demandé un certain nombre de précisions et d'éléments relatifs à cette création de poste, notamment ce que représentait le coût annuel avec les charges de cet emploi pour la commune.

Cette demande ne nous paraissait pas infondée, surtout après l'arrivée d'un nouvel A.S.V.P.

Plusieurs réponses contradictoires nous ont été données. D'abord, il ne s'agissait pas d'une création de poste mais d'un avancement de grade, puis, finalement, il s'agissait en fait d'une « stagiérisation » ouvrant à une titularisation d'un personnel actuellement contractuel depuis 2 ans, et donc non titulaire.

Enfin, la fiche de poste que nous avons demandé, afin de mieux cerner les missions attenantes à cette création, nous a été fournie le soir du Conseil à 18 h....

Un bel exemple de la possibilité même d'un débat démocratique dont Mme le Maire se fait régulièrement le chantre...

De plus, cette délibération de création de poste ne mentionnait seulement que le cadre d'emploi, et non le grade, ou les niveaux de recrutement et de rémunération, comme il l'aurait fallu. Fait notable, cette même délibération indiquait la création du poste au 1 mai alors que le Conseil municipal se réunissait pour la voter le 6 mai !

Après avoir rappelé à Mme le Maire que d'autres agents pourraient aussi prétendre à une titularisation eu égard à leur statut de contractuel et pour certain, travaillant pour la commune depuis longtemps, notre groupe, sans remettre en cause ce qui reste de la prérogative exclusive du Maire en matière de gestion des Ressources Humaines, s'est toutefois inquiété de la charge financière que représente cette nouvelle création de poste pour les finances de notre Collectivité.

A ce sujet, il nous a d'abord été répondu que cet agent était méritant et remplissait très correctement ses fonctions. Puis, il a été précisé que la titularisation permettrait de sortir cet agent de la précarité du statut de contractuel de la Fonction Publique.

Soit...le but est parfaitement louable, et l'on peut difficilement être contre...

Cependant, une Collectivité ne peut faire fi du principe de réalité et ne pas tenir compte des contraintes budgétaires déjà imposées à nos concitoyens.

Ainsi, nos positions, nos interrogations, nos convictions récemment qualifiées de « *formes archaïques de démagogie* » pour reprendre les mots de notre Maire, maîtrisant décidément parfaitement le comique de situation, procèdent simplement de ce principe de réalité, essentiel selon nous, pour décliner une offre pertinente, réaliste et applicable au service des Freneusiennes et des Freneusiens.

C'est en ce sens que nous considérons les actions que doivent porter notre groupe. Nous n'hésitons pas à accompagner la majorité lorsque les actions nous paraissent positives, et au contraire, nous nous opposons lorsque nous considérons que ces actions sont négatives.

En revanche, la démagogie, c'est plutôt de faire croire à l'ensemble de nos administré(e)s, avec un sourire un brin populiste, que tout est possible dans un monde idéalisé sous couvert de l'exercice vertueux de la démocratie (participative), pour ne surtout pas avoir à dire non ou à déplaire...

Ça ne vous rappelle rien ?

Chacun pourra alors aisément constater qu'il suffit de lire nos communiqués pour se rendre compte que l'exercice de la démagogie, loin de quelques « formes archaïques », n'a visiblement pas pris une ride, mais n'est certainement pas à mettre du côté de notre groupe d'opposition !

A ce titre, nous rappelons aujourd'hui qu'il existe une dizaine d'agents contractuels au sein de la Mairie de Freneuse. Sur le même principe que cette création de poste, seront-ils tous titularisés ?

Principe de réalité oblige : Il faudra alors très largement prévoir ces éventuelles titularisations, et il faudra aussi que Mme le Maire trouve là encore de nouvelles idées, autre que l'augmentation des impôts déjà subie, pour palier à l'accroissement inévitable du coût des charges de personnels, représentant aujourd'hui 2 062 180 Euros soit 61,81 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget 2021 !

**Le Groupe « Freneuse, Unir pour Réussir »**

Pour nous contacter :

Mail : [unirpoureussir@freneuse.com](mailto:unirpoureussir@freneuse.com)

Page Facebook : freneuseunirpoureussir.